

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ENSEMBLE CONTRE
LA CORRUPTION



TRANSPARENCY
INTERNATIONAL
FRANCE

SOM-MAIRE

L'ÉDITO DE PATRICK LEFAS, PRÉSIDENT DE TRANSPARENCY FRANCE	P. 4
UNE ANNÉE EN CHIFFRES-CLÉS	P. 7
01. LA VIE AU SEIN DU MOUVEMENT TRANSPARENCY INTERNATIONAL	P. 8
02. ETAT DES LIEUX ETATS ET CITOYENS FACE A UNE CORRUPTION	P. 11
03. POURSUITE DU PLAIDOYER EN MATIÈRE DE TRANSPARENCE FINANCIÈRE	P. 17
04. BIENS MAL ACQUIS : CONSOLIDATION DU DISPOSITIF DE RESTITON ET POURSUITE DES PROCÉDURES PÉNALES	P. 20
05. PLAIDOYER : UNE JUSTICE ENCORE CONVALESCENTE ET UN ÉTAT DE DROIT FRAGILISÉ	P. 22
06. NOS ACTIONS DE PLAIDOYER POUR TOUJOURS MIEUX PROTÉGER LA DÉCISION PUBLIQUE DES INTÉRÊTS PRIVÉS	P. 25
07. INFORMER, SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ POUR FAIRE PROGRESSER LA CULTURE DE LA TRANSPARENCE	P. 28
08. ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS VERS TOUJOURS PLUS DE TRANSPARENCE ET D'INTEGRITÉ	P. 35
09. ACCOMPAGNER LES ACTEURS PRIVÉS VERS LES MEILLEURS STANDARDS DE TRANSPARENCE ET DE PROBITÉ	P. 38
ANNEXE FINANCIÈRE	P. 41



Le rapport annuel est le moment de dresser un bilan de l'année écoulée et d'ajuster nos objectifs en fonction des réalisations des premiers mois de l'année en cours.

Nos réalisations, nous les devons à une équipe permanente disponible, motivée, créative et efficace et aux 16 administrateurs et administratrices qui composent le conseil d'administration et qui n'ont pas ménagé leur temps pour trancher les questions stratégiques et prodiguer leur expertise et leurs conseils au sein de nombreux comités de pilotage et groupes de travail. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli ensemble.

Notre présence médiatique et notre notoriété se sont considérablement renforcées tant sur les médias classiques que sur les réseaux sociaux (X et LinkedIn notamment), et notre nouveau site Internet est une réussite. Nous en ferons un bilan à la fin du 1er semestre 2024 afin d'identifier les marges de progrès.

Notre agrément auprès du ministère de la justice pour exercer les droits de partie civile a été renouvelé sans difficulté, mais les déconvenues d'Anticor sont là pour nous rappeler que cette procédure n'est pas une simple formalité. C'est avec le même sérieux que nous avons préparé notre dossier à l'appui de notre demande de renouvellement de l'agrément auprès de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique et avons le plaisir de prendre connaissance de sa délibération du 30 avril 2024 qui nous renouvelle pour trois ans sa confiance en nous

délivrant l'agrément prévu à l'article 20 de la loi du 11 octobre 2013 sur la transparence de la vie publique.

Nous avons eu la joie de voir François Valérian et Ketakandriana Rafitoson élus avec des très beaux scores à la présidence et à la vice-présidence du Mouvement Transparency International. Cette victoire nous oblige à inscrire notre action dans une coopération accrue tant au plan régional qu'international.

Nous sommes la dernière ONG européenne à avoir bénéficié d'un concours financier d'Open Society Foundation sur deux ans, avant que celle-ci ne se replie sur les Etats-Unis, en vue de renforcer la capacité des victimes de la corruption à engager des poursuites dans les pays de destination des flux financiers illicites. Nous avons aussi remporté un appel à projet auprès de l'AFD aux côtés de la FIDH et de TIS en vue de faire de la lutte contre la grande corruption un levier essentiel pour protéger les droits humains dans le monde. Nous sommes aussi partie prenante dans le programme Gouvernance climatique piloté par TIS et dans le projet CERV aux côtés de la Maison des lanceurs d'alerte, de TIS et d'autres sections du Mouvement en vue de protéger et de renforcer la société civile, les défenseurs des droits et la démocratie. Ces projets nous procurent une trésorerie relativement abondante, mais nous devons préparer l'échéance de 2025 en poursuivant la diversification de nos ressources, condition impérieuse de notre indépendance. Nos règles statutaires et internes que nous avons renforcées en 2022 garantissent cette indépendance. L'adhésion des personnes morales est soumise à l'approbation du conseil d'administration et à la signature de la charte de l'Association qui leur est applicable. Elles ne disposent pas du droit de vote. En cotisant à Transparency International France, les collectivités territoriales et les entreprises engagées ne viennent pas chercher un label éthique, mais marquent leur volonté de s'engager au-delà des obligations de conformité et de

mettre en commun leurs bonnes pratiques. Nous avons adopté des seuils très bas d'information et d'accord préalable du conseil d'administration pour toute nouvelle ressource en fonction de la part qu'elle représenterait en montant cumulé dans le total des ressources de l'association.

Les premières journées de la transparence des 7 et 9 décembre ont été un succès à la fois dans l'animation du débat d'idées et au plan financier grâce aux actions de mécénat des entreprises que nous remercions. Créé en 2022 par Transparency International France et l'Observatoire de l'Ethique Publique, le prix de la transparence et de l'éthique qui récompense un ouvrage francophone portant sur « la probité, la transparence, et la déontologie de la vie publique, ainsi que l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption » a récompensé pour sa seconde édition « Silence dans les Champs » de Nicolas Legendre, qui venait d'obtenir le prix Albert Londres.

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la corruption (9 décembre), Transparency International France et la Fondation Jean-Jaurès ont publié une étude d'opinion sur l'attitude des Français face à la corruption réalisée par Harris Interactive. Ce sondage qui s'inscrit dans le prolongement d'une précédente étude réalisée en 2019 est riche d'enseignements pour notre action, et le rapport qu'a publié Daniel Boy nourrira notre réflexion stratégique.

Nous avons été au rendez-vous de l'agenda parlementaire en participant à des auditions et tables rondes (réforme de la police judiciaire, encadrement du lobbying, commission d'enquête sur les Uber Files, la lutte contre l'évasion fiscale et tout récemment l'impact du narcotrafic en France) ou en poussant nos amendements sur de nombreux projets et propositions de loi (cabinets conseils, LOMPI, projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027). Les 45 activités de représentation d'intérêts que nous avons engagées en 2023 et qui

sont soigneusement documentées dans la déclaration annuelle à la HATVP accessibles sur le site de la Haute Autorité comme sur notre site, l'attestent.

Nous avons aussi formulé des propositions de réforme institutionnelle que nous avons rendues publiques à l'occasion du dixième anniversaire de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique en proposant d'inscrire dans la Constitution la lutte contre la corruption et les dispositions organisant la transparence de la vie publique.

Nous avons publié, à la suite des nouvelles lignes directrices du Parquet national financier, une note de position sur la convention judiciaire d'intérêt public qui fait référence. Nous avons été consultés par le Haut conseil du commissariat aux comptes sur les conditions de transposition de la directive européenne CSRD qui prévoit que les informations en matière de durabilité que devront publier les entreprises à partir de 2025, au titre de l'exercice 2024, seront soumises au contrôle indépendant d'un vérificateur. Nous avons souhaité que les vérificateurs s'assurent que les entreprises publient des informations démontrant que leurs actions de lutte contre la corruption sont à la hauteur de leurs déclarations d'engagement.

Le nouveau rapport *Face à un mur d'opacité : enquête sur les propriétaires des sociétés et des biens immobiliers en France* que nous avons réalisé avec Transparency International et Anti-Corruption Data Collective a mis en lumière d'importantes lacunes dans les outils de transparence financière qui permettent aux criminels de continuer à blanchir leur argent sale dans l'immobilier français.

Nous avons signé une convention de partenariat avec le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce.

Nous avons mis en ligne une version actualisée d'Integrity Watch France, outil de « datavisualisation » permettant de mesurer en

quelques clics les relations des responsables publics avec le secteur privé. Nous avons plaidé pour la transparence des bénéficiaires des aides publiques dans le cadre des plans France Relance et France 2030.

Nous avons achevé un travail d'évaluation à mi-mandat du respect des six engagements pris par les candidats aux élections locales par 26 collectivités, bilan qui a été rendu public après plusieurs échanges avec les collectivités concernées fin janvier 2024.

Nous avons poursuivi notre ligne de grande sélectivité des contentieux stratégiques tant au plan international que national, qui sont au service de notre plaidoyer. A cet égard nous n'avons pas boudé notre plaisir de voir qu'après 15 ans de procédure judiciaire les frères Guérini ont été définitivement condamnés par un arrêt de la Cour de cassation du 13 mars 2024.

Nous avons consolidé nos actions d'accompagnement dans le cadre du Forum des collectivités engagées, qui nous ont permis d'accueillir deux nouveaux membres (Grand Nancy, Département de la Haute-Garonne) et dans le cadre du Forum des entreprises engagées où nous avons accueilli en février dernier La Banque postale.

Enfin, au plan interne, nous recherchons activement des locaux pour loger dans de meilleures conditions de confort une équipe qui a grandi. Nous avons étendu la prise en charge des arrêts maladie au sein de notre association, la paie a été externalisée et nos procédures d'engagement de dépenses et de moyens de paiement sont en cours de révision. Le comité prévu à l'article 13 des statuts pour examiner les situations relevant de faits de harcèlement a été mis en place. Le conseil d'administration compte désormais sept femmes sur un total de 16 membres et le bureau deux femmes sur un total de six membres. Nous nous sommes ainsi rapprochés de l'objectif fixé au deuxième alinéa de l'article 8 de nos statuts aux termes duquel « l'association tendra vers la parité de femme

et d'homme dans ses instances statutaires et prendra en compte la diversité des parcours. » Les déclarations d'intérêts des administrateurs sont accessibles sur le site internet de l'association.

Ce bilan d'ensemble montre que malgré quelques difficultés internes nous avons tenu notre place parmi les organisations de la société civile les plus présentes et les plus écoutées, comme cela ressort des chiffres clés de pénétration dans les médias et sur les réseaux sociaux qui vous sont présentés un peu plus loin dans le rapport. Il nous permet d'espérer faire aussi bien et même mieux en 2024.

Gouvernance et stratégie ont été nos chantiers prioritaires en début d'année. Ils constituent un socle solide sur lequel nous allons pouvoir déployer nos actions en toute sécurité. Nous sommes conscients que notre relation avec nos adhérents doit être revue et renforcée. Ce sera la tâche de ces prochains mois. Notre manifeste en vue des élections européennes pour une Europe plus transparente, plus intègre et mieux armée contre la corruption a été publié le 23 avril et adressé à chacune des têtes de liste.

Notre combat pour la lutte contre la corruption requiert toujours plus l'engagement de chaque jour de l'équipe permanente, dirigée avec efficacité par Marion Desmaison, et des instances de gouvernance. Il a besoin aussi de la confiance de nos donateurs sans qui rien ne serait possible.

Patrick Lefas,
Président de Transparency
International France

UNE ANNÉE EN CHIFFRES-CLÉS

115
adhérents

5
réunions de
notre Forum
des Entreprises
Engagées

21104
followers
sur Twitter

896
donateurs
ponctuels
et réguliers

2
rapports
publiés

7
notes
de position
publiées

13035
abonnés
sur Facebook

45
actions de
représentation
d'intérêts auprès
de décideurs
publics*

4
tribunes
publiées
dans la presse

7831
abonnés
sur LinkedIn

5
réunions
de notre Forum
des Collectivités
Engagées

50800
mentions de
Transparency
International
dans la presse
francophone

47160
abonnés à notre
newsletter
mensuelle

*donnée accessible dans notre déclaration 2023 auprès de la HATVP



01 LA VIE AU SEIN DU MOUVEMENT TRANSPARENCY INTERNATIONAL

1993 / 2023 : le mouvement Transparency International a 30 ans !

En 2023, le mouvement Transparency International a fêté son 30^e anniversaire. 30 ans de mobilisation contre la corruption par plus de 100 sections nationales, partout dans le monde.

Depuis sa création en 1993, Transparency International joue un rôle essentiel dans la lutte conjointe contre le fléau qu'est la corruption, en rassemblant citoyens, organisations de la société civile, gouvernements et entreprises autour de cette cause.

Créée en 1995, la section française du mouvement contribue activement aux initiatives de coopération transnationale, notamment en partageant avec les autres sections son expertise en matière de restitution des biens mal acquis, de lutte contre le blanchiment d'argent sale ou de transparence du lobbying.

Ensemble, nous formons une coalition puissante qui œuvre pour un monde plus équitable, où la corruption n'a pas sa place. La diversité des pays et des acteurs engagés renforce notre impact et notre capacité à engager des changements significatifs.

Unis, nous sommes plus forts et plus résilients face à ce défi mondial.



30 ANS DU MOUVEMENT ÉTAPES CLÉS



1993

Après avoir constaté l'impact de la corruption dans le cadre de son travail en Afrique de l'Est, Peter Eigen, fonctionnaire de la Banque mondiale, et neuf de ses alliés ont créé une petite organisation pour s'attaquer à ce tabou. Transparency International naît en 1993 à Berlin.



1995



2003

Après 3 ans d'existence, le mouvement compte déjà 26 sections nationales et publie son premier Indice de Perception de la Corruption. *(Cet indice classe 45 pays en fonction du niveau de corruption perçue dans le secteur public).*

N

otre mouvement a contribué à l'élaboration du premier et du plus complet accord mondial contraignant contre la corruption : la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC).



2005

En encourageant l'adoption de la convention anti-corruption de l'OCDE et en poussant les États à l'appliquer, nous avons joué un rôle décisif pour empêcher les entreprises de corrompre des agents publics étrangers pour obtenir des marchés à l'étranger.

N

ous avons approfondi notre travail sur un autre défi mondial : le changement climatique. Nous avons publié le [Rapport mondial sur la corruption](#) pour montrer comment la corruption limite l'impact des milliards de dollars investis dans le climat. Nous avons également commencé à développer des outils pour veiller à ce que le financement du climat reste propre et atteigne son objectif de protection des citoyens et de la planète.



2011

N

os recherches et notre plaidoyer ont contribué à façonner la directive de l'Union européenne sur la protection des lanceurs d'alerte, la norme internationale la plus élevée en matière de protection des lanceurs d'alerte, adoptée en 2019 par le Parlement européen et le Conseil.



2019



2020

N

otre plus grand succès dans la lutte contre la corruption transfrontalière a eu lieu l'année dernière : à la suite de notre campagne, le Groupe d'action financière (GAFI), l'organe de surveillance de la lutte contre le blanchiment, a révisé la norme mondiale sur la transparence des entreprises, obligeant plus de 200 juridictions à identifier les propriétaires réels des sociétés afin que les personnes corrompues aient beaucoup plus de mal à se cacher.

Election de François Valérian, administrateur de Transparency France, à la présidence du mouvement Transparency International



A l'occasion de son assemblée annuelle de novembre 2023, le mouvement Transparency international a élu François Valérian comme président. Il succède à Delia Ferreira (TI Argentine) pour un mandat de six ans. Depuis sa création par Peter Eigen à Berlin en 1993, c'est la première fois que cette organisation mondiale de lutte contre la corruption sera présidée un Français.

François Valérian est membre de Transparency International depuis 15 ans. Depuis 2019, il était membre du conseil international et a siégé au sein de nombreux comités du Mouvement (accréditation des membres, éthique, finances et nominations). Son élection à la tête de l'ONG consacre un travail acharné aux côtés de la centaine de chapitres nationaux présents sur les cinq continents.

François Valérian a formé un ticket avec Ketakandriana Rafitoson (TI Madagascar), élue vice-présidente du mouvement. Ensemble, ils entendent mettre en place une véritable riposte globale contre une corruption qui malheureusement ne régresse pas, même dans les pays développés, ce qui suppose plus de moyens publics et une volonté politique

sans faille des Etats démocratiques, face à la montée de régimes autoritaires, populistes ou kleptocratiques à travers le monde qui étouffent ou répriment la société civile.

La vie de notre section

Notre section est d'abord fière d'être membre d'un grand réseau international présent dans 110 pays dans le monde. Nous entendons à chaque fois que notre expertise est utile coopérer dans le cadre d'appels à projets, de plaintes et signalements auprès de l'institution judiciaire et dans le cadre d'actions de plaidoyer.

Nous développons notre action autour de quatre mots clés, le plaidoyer, l'accompagnement, le contentieux stratégique et la protection des victimes de la corruption. Nous apportons notre expertise aux médias. Nous contribuons à l'élaboration d'une législation exemplaire en matière de transparence de la vie publique, de prévention de la corruption et insistons, jusqu'à présent malheureusement en vain pour la mise en place d'une politique publique de lutte contre la corruption portée au plus haut niveau de l'Etat. Mais notre combat est aussi de plus en plus défensif face aux tentations de remise en cause des acquis de la décennie 2010.



02

ÉTAT DES LIEUX |
ÉTATS ET CITOYENS
FACE À UNE
CORRUPTION

Parce qu'on ne peut pas lutter contre ce qu'on ne connaît pas, Transparency International France mesure le phénomène de la corruption et documente les meilleurs moyens de l'éradiquer. Indice de perception de la corruption, sondage... voici les données que nous avons produites pour aider experts, professionnels du chiffre et du droit, entreprises élus et citoyens à mieux connaître la corruption dans toute sa diversité... pour mieux la combattre.

Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2023 : une corruption non maîtrisée par des systèmes judiciaires de plus en plus faible

Chaque année depuis 1995, Transparency International publie son Indice de Perception de la Corruption (IPC), le classement de 180 pays et territoires du monde entier en fonction de leur niveau de perception de la corruption dans le secteur public. Depuis, l'IPC est devenu le principal indicateur mondial de la corruption.

L'édition 2023, publiée le 31 janvier 2024 a mis en évidence que dans la plupart des pays, la lutte contre la corruption du secteur public n'a que peu progressé. À l'échelle mondiale, l'IPC moyen est de 43 et reste inchangé. Pour la douzième année consécutive, plus de deux tiers des pays ont un score inférieur à 50. Ceci est un signe de graves problèmes de corruption.

LE MANQUE D'EXEMPLARITÉ DU POUVOIR EXÉCUTIF

Encore en vigueur en 2017, la jurisprudence dite Bérégovoy-Balladur exigeait des ministres mis en examen qu'ils démissionnent. Cette règle pouvait sembler injuste, mais elle était claire, exigeante et, au fond, respectueuse de la présomption d'innocence, tout en étant protectrice de l'éthique de l'ensemble de l'équipe gouvernementale. Les affaires Griset, Dupont-Moretti et Dussopt ont montré aux Français qu'il était possible de rester au gouvernement tout en étant mis en examen. La nomination de Rachida Dati a montré qu'il était possible d'être nommée ministre, tout en étant déjà mise en examen. Ce retentissant recul en matière de déontologie suffit à lui seul à compenser les maigres avancées obtenues en matière de transparence et de lutte contre la corruption, comme [la décision de la France](#) de maintenir l'accès du grand public au registre des bénéficiaires effectifs des sociétés dans l'attente d'une redéfinition de la législation européenne en la matière. Nos appels à la création d'un déontologue du gouvernement, chargé de conseiller et d'accompagner les ministres pour leur éviter de se trouver en situation de conflits d'intérêts est resté lettre morte, alors que l'Assemblée nationale, le Sénat et collectivités locales se dotent tous d'autorités déontologiques. La prévention des conflits d'intérêts au plus haut sommet de l'Etat ne repose que sur les initiatives individuelles des membres du gouvernement. Insuffisant.

L'ABSENCE DE POLITIQUE PUBLIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Dix ans après, la création de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), l'Agence Française Anticorruption (AFA) ou du Parquet National Financier (PNF), la France ne dispose toujours pas d'une

politique publique de lutte contre la corruption. Les atteintes à la probité ont augmenté de 28% entre 2016 et 2021, [selon une récente étude statistique](#) du ministère de l'Intérieur et de l'Agence française anticorruption ; les affaires de corruption de basse intensité impliquant notamment des agents publics rythment l'actualité judiciaire, au point que la nouvelle directrice de l'IGPN s'est inquiétée de l'émergence de la consultation illégale de fichiers dans la police ; et le secteur de l'immobilier demeure extrêmement vulnérable face au blanchiment, comme l'a révélé notre [rapport Face à un mur d'opacité](#) qui pointait que l'identité des propriétaires des deux tiers des biens immobiliers détenus par des sociétés en France demeurerait inconnue.

Malgré nos appels à la mise en place d'une politique publique de lutte contre la corruption pilotée par le Premier ministre, la France combat ce phénomène en ordre dispersé : les services du ministère de la Justice, de Bercy et du Quai d'Orsay semblent travailler chacun dans leur couloir et les initiatives interministérielles sont peu nombreuses, peu claires et trop éphémères, à l'instar de la « task force » créée au lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et chargée d'identifier les avoirs des oligarques et proches de Poutine sous sanction.

Pire, à ce manque de volontarisme politique s'ajoute la volonté d'entraver l'action des associations anticorruption illustrée par le feuilleton du non-renouvellement de l'agrément d'Anticor dont le dernier épisode en date a vu le gouvernement rejeter implicitement le 27 décembre dernier, la nouvelle demande d'agrément déposée par l'association, [au grand dam de l'ensemble des associations anticorruption agréées](#).

INDÉPENDANCE DE L'AUTORITÉ JUDICIAIRE : UN CHANTIER INACHEVÉ

Si le garde des Sceaux a été finalement relaxé par la Cour de justice de la République, ni la justice ni cette juridiction d'exception en sursis ne sortent grandies de cette séquence désastreuse.

Sortir par le haut de « l'affaire Dupond-Moretti » appelle à reprendre le chantier de l'indépendance de la justice en alignant pleinement le statut des magistrats des parquets sur celui des magistrats du siège, en encadrant strictement les pouvoirs de nomination et le pouvoir disciplinaire du Garde des sceaux. Cette réforme qui a échoué en 2013, puis qui s'est perdue en 2018, doit être remise sur le métier et menée à son terme. Le président de la République en a convenu dans son discours du 4 octobre dernier devant le Conseil constitutionnel à l'occasion des 65 ans de la Constitution de la Vème République. Il reste à passer des paroles aux actes. Alors que des propositions de suppression de la Cour de Justice de la République figurent depuis dix ans dans les programmes des candidats élus à la présidentielle et dans les propositions des associations anticorruption, il est temps de passer aux actes. Transparency International estime que les contentieux concernant les ministres en exercice devraient être confiés à une juridiction de droit commun, comme la Cour d'appel de Paris, avec le filtre d'une commission des requêtes.

La réforme de la police nationale engagée par l'exécutif constitue également une source d'inquiétude quant à l'indépendance de la police judiciaire et donc de la justice. La mise en place d'un commandement unique de l'ensemble des services de police au niveau départemental sous l'autorité du préfet et la dissolution de l'actuelle police judiciaire dans

une filière investigation qui réunirait tous les OPJ, généralistes et spécialistes, inquiète.

Les augmentations successives du budget de la Justice de ces dernières années ne sauraient nous rassurer. En effet, nous ne savons toujours pas quelles en sont les éventuels effets bénéfiques sur la justice financière. Le Parquet national Financier qui a fêté ses dix ans en 2023 dispose de moyens inversement proportionnels aux sommes en jeu dans les affaires de corruption.

La France, comme le montrent son classement à l'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International, les scandales récurrents sur le financement des campagnes électorales ou les ambiguïtés du contrat d'engagement républicain issu de la loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République ou encore les déboires d'Anticor pour obtenir le renouvellement de son agrément auprès du ministère de la justice pour exercer les droits de la partie civile, n'est donc pas immunisée contre les dérives qui touchent nombre de pays aux structures et cultures démocratiques plus fragiles. Notre pays dispose pourtant de nombreux atouts, outils et autorités. Il lui manque peut-être le plus important : la volonté politique dans la durée.

« Attitudes des Français face à la corruption » : un sondage pour mieux mesurer la perception de la corruption par les Français

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la corruption, Transparency International France et la Fondation Jean-Jaurès ont publié le 9 décembre 2023 une étude d'opinion sur l'attitude des Français face à la corruption réalisée par Harris Interactive. Ce sondage s'inscrit dans le prolongement d'une précédente étude réalisée en 2019.

En partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès, nous avons réalisé un sondage d'opinion pour mesurer la perception et l'attitude des Français face à la corruption. Loin de se résigner, les Français pensent qu'il faut en faire plus face à la corruption : plus de moyens pour la justice, plus de règles de transparence de la vie publique et plus de mobilisation de la société civile (lanceurs d'alerte, associations...). Ils se déclarent prêts à signaler des actes de corruption à 68%, en s'adressant prioritairement à la police (59%), à la justice (44%) mais aussi aux associations (36%). Une minorité de Français est plus résignée : 32% de répondants qui n'envisagent pas de signaler se justifient en indiquant qu'ils n'aiment pas dénoncer (30%), que ça ne sert à rien (29%) ou qu'ils craignent les représailles (20%).

En matière de lutte contre la corruption, les Français jugent que les lanceurs d'alerte jouent le rôle le plus important (44%), devant la justice (43%), l'Etat en général (33%), les associations (27%) ou la presse (23%). Ils reconnaissent qu'ils ont un rôle indispensable à la révélation d'une délinquance cachée et difficile à détecter.

Trois Français sur quatre considèrent qu'il faut renforcer les moyens de la justice pour enquêter et poursuivre des faits de corruption.



49% jugent que les condamnations judiciaires ne sont ni plus ni moins sévères que par le passé, 27% pensent qu'elles sont moins sévères et 23 % qu'elles le sont plus.

70% des Français estiment qu'un ministre mis en examen dans une affaire de corruption devrait démissionner. Les Français ne valident donc pas la pratique de l'exécutif depuis l'été 2017, qui a clairement rompu avec la jurisprudence Bérégovoy-Balladur.

Les Français semblent indifférents aux discours sur les excès de la transparence puisque seuls 10% des Français pensent que les règles de transparence sont trop strictes et 61% jugent qu'elles ne sont pas assez strictes. Pour protéger l'intérêt général, une majorité de Français (63%) acceptent que les représentants d'intérêts, c'est-à-dire les lobbies puissent rencontrer des responsables politiques à condition que les rendez-vous soient répertoriés et rendus publics.



2023, une année cruciale pour le développement du programme Flux Financiers Illicites (FFI)

L'année 2023 fut une année cruciale pour le développement du pôle FFI. L'obtention de plusieurs subventions a permis au pôle FFI de franchir une nouvelle étape grâce au recrutement, au début de l'année 2024, d'une chargée de plaidoyer et de contentieux, complétant l'équipe FFI d'ores et déjà composée d'une responsable et d'un.e juriste stagiaire

PLAIDOYER VISANT À MAINTENIR OUVERT LE REGISTRE DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS EN FRANCE)

En novembre 2022, la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a abrogé l'une des mesures-phares introduites par la cinquième directive anti-blanchiment : l'accès du public aux registres des bénéficiaires effectifs (RBE), qui permet d'identifier les propriétaires réels des entités juridiques, telles que les sociétés ou les trusts. La CJUE a néanmoins souligné que l'accès aux registres de la presse et des ONG était légitime.

Dans la foulée de cette décision, plusieurs Etats membres, parmi lesquels certains paradis fiscaux notoires au sein de l'UE, tels que le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Irlande, Malte et Chypre, mais aussi l'Allemagne et l'Autriche, ont immédiatement fermé leurs registres. Au contraire, la France a décidé de le maintenir ouvert.

Entre janvier et mars 2023, Transparency International France a rencontré à plusieurs reprises le bureau lutte contre la criminalité financière et sanctions internationales de la Direction Générale du Trésor, en charge de mettre en œuvre cette politique de transparence financière. L'association a plaidé pour l'ouverture du registre, seul moyen permettant de garantir l'effectivité de l'accès de la presse et des ONG au registre, en accord avec la décision de la CJUE.

C'est la transparence financière qui peut permettre de mettre fin aux paradis fiscaux qui accueillent indistinctement l'argent issus de la fraude fiscale, de la corruption, et du crime organisé.

Transparency International France a également mené tout au long de l'année 2023 un plaidoyer actif auprès du législateur européen afin que le paquet européen anti-blanchiment prévoie un accès effectif et sécurité aux registres des bénéficiaires effectifs pour la presse et les ONG.

PUBLICATION DU RAPPORT FACE À UN MUR D'OPACITÉ

Tout au long du second semestre 2023, Transparency International France a travaillé aux côtés de l'Anti-Corruption Data Collective (ACDC) et du Secrétariat de Transparency International (TI-S) à l'analyse de la qualité des données du registre des bénéficiaires effectifs français.

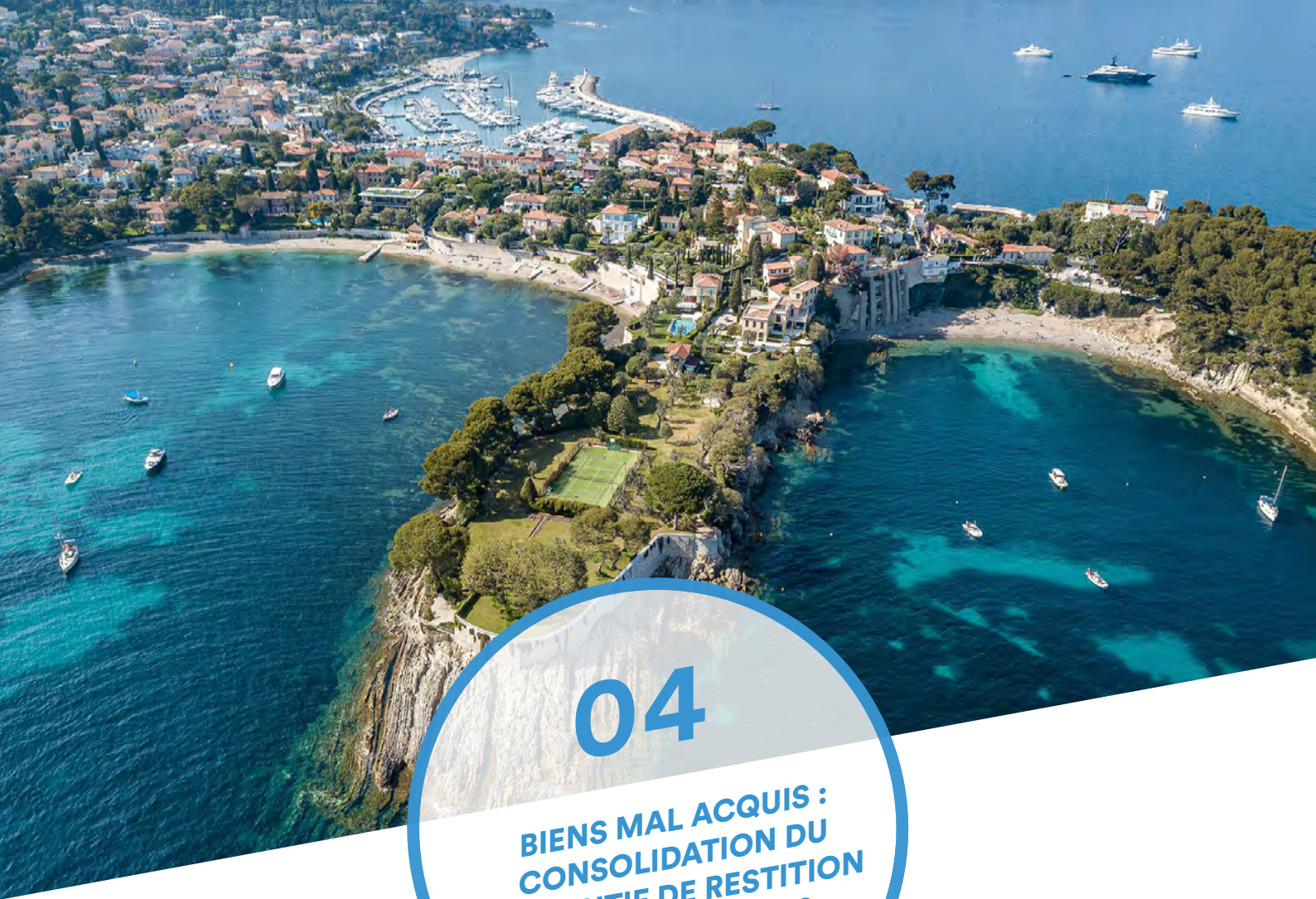
Malgré les cinq ans d'existence du registre, peu d'informations étaient publiquement disponibles sur son taux de complétude, la qualité des données, le profil des sociétés en non-conformité avec leur obligation de déclaration, etc. L'accès au registre français, sans devoir de s'inscrire ni d'acquitter des frais d'accès, a permis à Transparency International France et ses partenaires d'effectuer une analyse poussée et d'obtenir ces informations.

Une fois cette première étude réalisée, Transparency International France et ses partenaires ont souhaité effectuer une analyse croisée du registre des bénéficiaires effectifs avec le fichier des locaux et parcelles des personnes morales, également accessible au public, qui contient des informations sur l'ensemble des parcelles individuelles (bâties et non bâties) appartenant à des personnes morales en France identifiées par leur numéro SIREN. Ceci, afin de documenter, chiffres inédits à l'appui, la part de propriétés détenues en France de manière anonyme, facteur de vulnérabilité du secteur de l'immobilier au risque de blanchiment.



Ces travaux et la publication de ce rapport ont également été motivés par le souci de démontrer l'importance et l'utilité publique de l'accès de la société civile à ce type de données. C'est en ayant accès à ce type de données que les organisations de la société civile peuvent détecter précisément les failles qui permettent à l'opacité financière de prospérer et qu'elles peuvent sensibiliser le grand public sur l'existence de ces failles et, in fine, participer à l'amélioration desdits dispositifs.

A la suite de la publication de ce rapport, repris par plusieurs articles de la presse nationale et régionale, Transparency International France a présenté les principaux constats et recommandations en novembre 2023 devant la Cour des comptes. Le rapport a également été cité par la présidence belge du Conseil de l'Union européenne dans le cadre de la négociation d'une position commune avec le Parlement européen concernant le Paquet Anti-Blanchiment.



04

BIENS MAL ACQUIS :
CONSOLIDATION DU
DISPOSITIF DE RESTITUTION
ET POURSUITE DES
PROCÉDURES
PÉNALES

Transparency France prend la co-présidence du groupe de travail sur le recouvrement des avoirs de la UNCAC Coalition

Nommée en janvier 2023 à la co-présidence du [groupe de travail sur le recouvrement des avoirs de la UNCAC Coalition](#), en la personne de la responsable du pôle FFI, l'association a acquis une visibilité inédite sur ce sujet à l'échelon international et est régulièrement invitée à intervenir dans le cadre de forums internationaux (Conférence des Etats Parties à la Convention des Nations Unies contre la Corruption, Groupe de Travail Anti-Corruption duG20, OCDE, etc.).

CONSOLIDATION DU DISPOSITIF DE RESTITUTION DES BIENS MAL ACQUIS

Créé par la [loi n° 2021-1031 du 4 août 2021](#) de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales et complété par une [circulaire n° 6379/SG du 22 novembre 2022](#), le mécanisme de restitution des biens mal acquis s'appuie sur de nombreuses recommandations formulées par Transparency International France.

Fruit d'un dialogue fructueux entre les parlementaires de tous bords, le gouvernement et la société civile, ce dispositif ambitieux a été rapidement reconnu par les experts et praticiens comme un modèle.

Ce dispositif souffre toutefois de plusieurs lacunes purement techniques et pourrait être renforcé. Il ne permet pas d'organiser la restitution des biens mal acquis confisqués à la suite de condamnations pour abus de bien social ou non-justification des ressources. Il ne vise que les condamnations en France d'agents publics étrangers, ce qui laisse de côté l'entourage familial de ces derniers. Il n'envisage que la restitution des « recettes provenant de la cession des biens confisqués » aux personnes définitivement condamnées, laissant de côté les biens confisqués ne donnant pas lieu à cession, comme les comptes bancaires.

Lors de l'examen de la proposition de loi visant à améliorer l'efficacité des dispositifs de saisie et de confiscation des avoirs criminels à l'Assemblée Nationale en décembre 2023, sur la suggestion de Transparency International France, M. Jean-Luc Warsmann, député rapporteur de la proposition de loi, et le Groupe Europe Ecologie les Verts ont déposé deux amendements identiques qui ont reçu un avis favorable du gouvernement et ont été adoptés à l'unanimité et qui visent à créer un article 4 tendant à intégrer au dispositif les biens insusceptibles de cession.

SUIVI DES CONTENTIEUX EN COURS

L'année 2023 fut ponctuée par la constitution de partie civile de Transparency International France dans le dossier [Orion Oil](#) sur l'un des principaux circuits de détournement des recettes du pétrole congolais, ainsi que par un courrier de l'association au Parquet National Financier (PNF) indiquant sa volonté de se joindre au signalement de la section malgache

ayant donné lieu à l'ouverture d'une enquête préliminaire par le PNF en janvier 2023 sur de potentiels faits de corruption d'agent publics étrangers à Madagascar par des entreprises françaises dans le cadre de l'exportation de litchis. Enfin, en 2023 Transparency International France a obtenu de ses bailleurs 23 000 euros dédiés au financement de ses honoraires d'avocats pour les années 2023-2024.

SUIVI DES PROCESSUS DE RESTITUTION

Restitution des avoirs équato-guinéens :

Tout au long de l'année 2023, Transparency International France a maintenu un dialogue régulier avec les autorités françaises chargées de la restitution des 150 millions d'euros définitivement confisqués par la justice française au vice-président équato-guinéen, Teodorin Obiang. En novembre 2023, Transparency International France a participé à une conférence organisée à Madrid visant à proposer des pistes et solutions concrètes en vue d'une restitution effective de ces avoirs au bénéfice de la population équato-guinéenne.

Restitution des avoirs nigériens :

En novembre 2023, la ministre des Affaires étrangères française, alors en visite à Abuja, a annoncé la restitution prochaine au Nigéria de 150 millions d'euros d'avoirs confisqués par la France à l'ancien dirigeant nigérian Sani Abacha, en application d'une décision du Department of Justice américain. Transparency International France et Transparency International Nigéria ont publié une tribune conjointe dans la presse nigérienne appelant à la transparence et la redevabilité du mécanisme, et à l'implication de la société civile dans le processus de restitution.



05

PLAIDOYER :
UNE JUSTICE ENCORE
CONVALESCENTE
ET UN ÉTAT DE DROIT
FRAGILISÉ

Une loi de programmation et d'orientation pour la justice

Dans le prolongement des Etats Généraux de la Justice, Transparency International France a plaidé pour un renforcement des moyens humains et financiers alloués à la lutte contre la corruption dans le volet orientation de la loi. Les budgets historiques figurant dans le volet programmation ne bénéficieront probablement pas aux juridictions pénales spécialisées. En matière de procédure pénale, les difficultés liées à la limitation de la durée des enquêtes préliminaires (mesure que nous avons contestée en 2021) ont trouvé une solution qui, sans être idéale, ne compromet pas les procédures longues et difficiles.

UNE ANNÉE JUDICIAIRE DOMINÉE PAR LE PROCÈS DU GARDE DES SCEAUX

Il est un peu paradoxal de penser que le procès de l'année aura été celui du garde des sceaux devant cette juridiction très particulière qu'est la Cour de justice de la République (composé de 12 parlementaires et 3 magistrats professionnels). Transparency International France avait dénoncé, par avance, un procès impossible d'un garde des sceaux en exercice par des parlementaires qui sont condamnés à juger en opportunité et non en droit. Alors que le procureur général près de la

Cour de cassation, chargé du ministère public avait affirmé dans son réquisitoire que l'intention coupable était acquise, les juges ont estimé que la prise illégale d'intérêts était constituée mais que l'intention de commettre le délit ne l'était pas, tordant ainsi une jurisprudence très établie en matière de prise illégale d'intérêt. Cette décision qui ne fera pas date nous a incité à renouveler notre appel à supprimer la Cour de justice de la République.

INDÉPENDANCE DU PARQUET ET TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

2023 aura été une année de perdue pour l'indépendance de la justice. Même si le Président de la République a rappelé la nécessité de conforter l'indépendance du parquet dans son discours devant le Conseil constitutionnel, aucune initiative concrète n'a été prise par le gouvernement ou la majorité. En prévision d'un grand débat institutionnel, Transparency International France a mis à jour son plaidoyer constitutionnel avec deux axes forts : conforter l'indépendance du parquet, consacrer les principes et les règles qui organisent la transparence de la vie publique.

PROTÉGER LE RÔLE DES ASSOCIATIONS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

2023 a été marquée par la perte de l'agrément de l'association Anticor. Aux côtés d'Anticor, Transparency International France et Sherpa ont soutenu le travail des associations et alerté sur les limites du régime de l'agrément des associations anticorruption institué par la loi du 6 décembre 2013. Nous le disions avant qu'Anticor rencontre des difficultés, nous en sommes encore plus convaincus après : la procédure d'agrément doit impérativement être mise à plat pour limiter le risque d'arbitraire.

RÉFORME DE LA POLICE JUDICIAIRE

Décidée en 2022 et débattue en marge de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, la réforme de la police nationale

a été mise en application par le ministère de l'Intérieur dans le courant 2023.

Transparency International France a participé à une large mobilisation qui a contesté le bien-fondé de cette réforme qui affaiblit la police judiciaire, tant au niveau central qu'au niveau local. Notre association a été auditionnée par la mission d'information sénatoriale qui a tenté de faire entendre raison au ministre.

La réforme qui noie les services spécialisés de police judiciaire dans une grande filière investigation ne répond en rien aux besoins en matière de délinquance économique et d'atteintes à la probité. L'évaluation de conséquences opérationnelles de la réforme doit maintenant être une priorité.

PLAIDOYER CONSTITUTIONNEL

La France n'a plus connu de réforme constitutionnelle d'ampleur depuis la révision constitutionnelle de 2008. Au cours des deux derniers quinquennats, plusieurs réformes lancées par l'exécutif ont échoué. Transparency International France travaille d'ores et déjà à la prochaine réforme constitutionnelle. En 2023, nous avons préparé et organisé cinq auditions d'experts pour affiner notre plaidoyer constitutionnel.

Tout d'abord, la lutte contre la corruption est une question de souveraineté et mérite de figurer dans notre loi fondamentale. Nous proposons de parachever l'indépendance de la justice en alignant le statut des procureurs sur celui des juges du siège afin de renforcer leur indépendance statutaire et disciplinaire vis-à-vis de l'exécutif. Nous proposons par ailleurs de supprimer la Cour de justice de la République, ce tribunal essentiellement parlementaire dont le bilan n'est pas convaincant : ce tribunal politique n'est pas capable de juger de manière impartiale les ministres comme le ferait une juridiction ordinaire. Dix ans après le vote de la grande loi de transparence qui a créé la Haute

autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), nous proposons de constitutionnaliser les principes qui organisent la transparence de la vie publique et cette autorité qui a pris une place importante dans notre vie démocratique. Travaillées pendant le premier semestre 2023, ces propositions ont été rendues publiques à l'occasion du colloque organisé pour les 10 ans de la création de la HATVP, le 11 octobre 2023.

FINANCEMENT POLITIQUE

Malgré quelques scandales judiciaires, la question du financement des partis politiques et des campagnes électorales ne réussit pas à être un sujet alors que les deux dernières campagnes présidentielles ont donné lieu à des enquêtes judiciaires et que les tribunaux voient défiler les politiques (procès en appel de Nicolas Sarkozy dans l'affaire Bygmalion, procès des assistants parlementaires européens du MoDem).

Transparency International France a profité de ces procès et de la tenue la conférence des parties de la Convention des Nations-Unies contre la Corruption pour rappeler la nécessité d'intégrer la question du financement politique aux politiques anticorruption. Encadrer le financement politique correspond à un triple enjeu : démocratique pour que la compétition électorale soit équitable, corruptif pour protéger l'indépendance des futurs décideurs publics des puissances d'argent et souverain pour éviter les ingérences étrangères via le financement politique. La question du financement politique fait également l'objet de travaux au sein du mouvement au niveau mondial.

JUSTICE TRANSACTIONNELLE

En 2022, Transparency France a rappelé aux décideurs publics à la fois le bien-fondé de la justice transactionnelle, et aussi les conditions strictes qui doivent en encadrer l'usage et garantir son acceptabilité. Courant 2023, à la

suite de la publication par le Parquet National Financier des nouvelles lignes directrices sur la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP), Transparency International France a publié une note de position détaillée qui rappelle le mécanisme d'équilibre auquel doit répondre cet outil juridique, les conditions de son acceptabilité pour les citoyens et la nécessaire place qui doit être faite aux victimes.

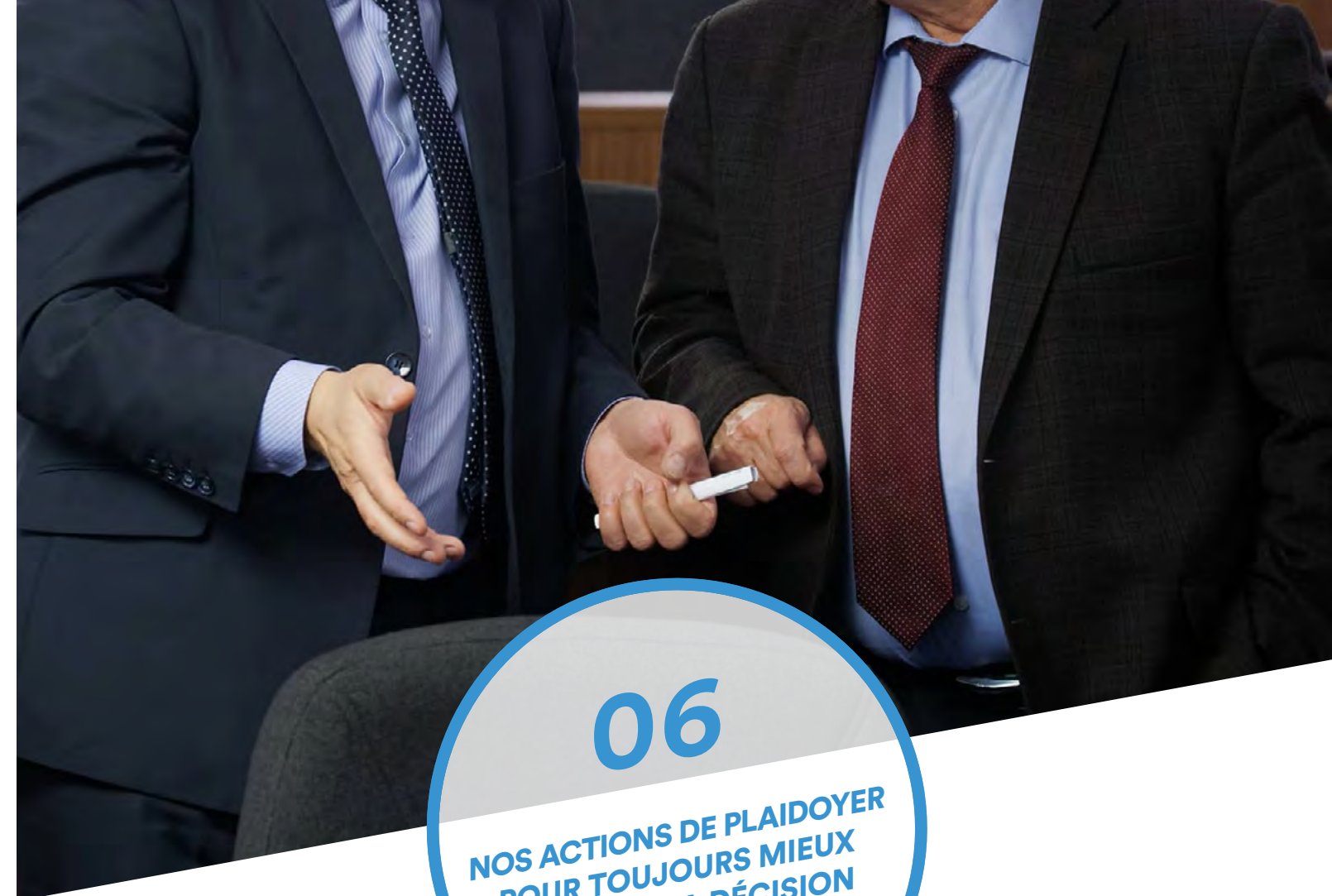
Forte de cette expertise, l'ONG contribue aux travaux académiques sur le sujet (« Les nouveaux contours de la justice pénale négociée : Convention Judiciaire d'Intérêt Public (CJIP) et Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (CRPC), quels enjeux et perspectives en matière économique, financière et environnementale ? » semaine juridique, Ed Générale, 24 avril 2023) ainsi qu'un dossier complet sur la CJIP publié par Lexisnexis au mois de décembre 2023.

Ces travaux se sont poursuivis par la participation de l'ONG aux travaux diligentés par le Parquet National Financier au sein de la commission du cercle des juristes, lesquels seront finalisés en 2024.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DU MOUVEMENT SUR L'ALERTE : FAVORISER LA CULTURE DE L'ALERTE, PROTÉGER LE LANCEUR D'ALERTE, DÉVELOPPER LES CANAUX INTERNES DANS LES ENTREPRISES.

Transparency International France poursuit ses travaux sur l'alerte en relation avec le mouvement et participe aux travaux publiés : Comment les Etats membres de l'Union Européenne ne protègent pas suffisamment les lanceurs d'alerte (Novembre 2023)

Quelles sont les meilleures pratiques en entreprises ? (Rapport publié en 2022 et republié en 2023)



06
NOS ACTIONS DE PLAIDOYER
POUR TOUJOURS MIEUX
PROTÉGER LA DÉCISION
PUBLIQUE DES
INTÉRÊTS PRIVÉS

Une année 2023 marquée de multiples occasions de réformer l'encadrement du lobbying en France, mais qui ne se sont malheureusement pas concrétisées.

Si l'année 2022 a été marquée par la révélation des Uber Files qui illustre le déficit de transparence du lobbying en France, l'année 2023 a été marquée par de multiples débats parlementaires sur les solutions à mettre en œuvre pour remédier à cette opacité. Transparency International France a ainsi été auditionné en mars 2023 par les députés rapporteurs de la mission flash sur la révision du décret d'application du répertoire des représentants d'intérêts, et par les députés membres de la commission d'enquête sur les Uber Files en mai 2023. Nous y avons défendu nos propositions, toujours les mêmes depuis 2017 et l'adoption d'un décret qui a vidé la loi Sapin 2 de sa substance en matière de transparence du lobbying, et certaines d'entre elles ont été reprises par les parlementaires dans leurs rapports. Durant l'été 2023, deux propositions de loi ont été déposées, au Sénat et à l'Assemblée nationale, pour renforcer la transparence du lobbying en France et corriger les défauts du cadre juridique. Aucune de ces propositions n'a été inscrite à l'ordre du jour néanmoins, malgré les appels de Transparency France.

LA MISE EN DEMEURE INÉDITE DU LOBBY DES PESTICIDES POUR « CHANTAGE À L'EMPLOI MENSONGER » SUITE AU SIGNALEMENT INITIÉ PAR TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE

L'année 2023 a été marquée par la mise en demeure inédite infligée à un lobby, en l'occurrence Phytéis le lobby français des pesticides, par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat pour non-respect de l'obligation déontologique de sincérité qui s'applique aux représentants d'intérêts. Cette mise en demeure est l'aboutissement d'un signalement transmis le 22 février 2023 par Transparency International France et 3 autres ONG : Foodwatch France, l'Institut Veblen et Les Amis de la Terre France.

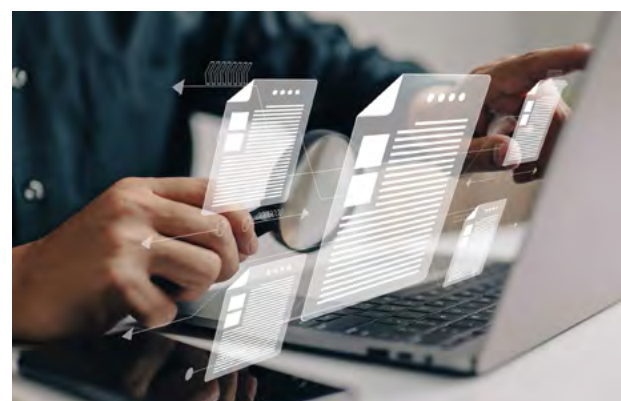
Ce signalement se fondait sur les obligations déontologiques qui s'appliquent aux représentants d'intérêts dans leurs relations avec des responsables publics. Une de ces obligations impose aux lobbyistes de ne pas communiquer d'éléments délibérément erronés à des fins de lobbying. Or, en janvier 2023, un article de presse révélait que Phytéis avait eu recours en 2019 à un chantage à l'emploi manifestement mensonger pour s'opposer à la mise en œuvre de l'interdiction de production sur le territoire français de substances déjà interdites d'usages mais dont la production se poursuivait pour être exportées dans des pays où cet usage n'était pas interdit. Le lobby avait en effet annoncé en 2019 que la mise en œuvre de cette interdiction en 2022 allait provoquer la suppression de 2700 emplois directs. Or, l'enquête de la journaliste avait démontré que cette suppression massive n'avait finalement jamais eu lieu malgré l'entrée en vigueur effective de l'interdiction dénoncée.

Interrogé par les services du Sénat et de l'Assemblée nationale, Phytéis n'avait pas été en mesure de fournir des éléments permettant de prouver le sérieux de la méthodologie utilisée

en 2019 pour calculer ce chiffre d'emplois menacés. Les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ont donc considéré qu'il s'agissait d'un chantage à l'emploi mensonger, et donc d'une violation par Phytéis de ses obligations déontologiques vis-à-vis des parlementaires. La HATVP avait également été saisie pour apprécier l'éventuel manquement déontologique de Phytéis dans son lobbying auprès des membres du Gouvernement, mais celle-ci a estimé ne pas être en mesure de mettre en demeure Phytéis.

Malgré cette dernière décision décevante, Transparency France dresse tout de même un bilan très positif de cette action de signalement qui a permis de rappeler aux représentants d'intérêts que la sincérité du lobbying n'était pas qu'une obligation morale, mais qu'il s'agissait également d'une obligation déontologique qui pouvait faire l'objet d'une procédure de sanction très concrète.

RENDRE PLUS ACCESSIBLES LES DONNÉES OUVERTES DISPONIBLES POUR GARANTIR L'INTÉGRITÉ PUBLIQUE



Les déclarations d'intérêts des nouveaux députés élus en juin 2022 ont été mises en ligne par la HATVP en mars 2023. Transparency France s'efforce de rendre ces données les plus accessibles possibles, car elles sont essentielles pour s'assurer de l'absence de conflits d'intérêts des parlementaires. Elles

ont ainsi été téléchargées dans la foulée sur notre plateforme en ligne Integrity Watch, issue d'un projet financé par la Commission européenne. Un webinaire ouvert à tous a été organisé en juin 2023 pour apprendre aux citoyens comment exploiter ces données. Ce projet européen Integrity Watch, dont la troisième itération se déroulait de 2022 à 2023, a été l'occasion de renforcer la coopération de Transparency France avec les autres chapitres européens et d'inscrire son action dans le cadre d'une coopération régionale en faveur d'un standard d'intégrité publique au sein de l'Union européenne.

UNE TRANSPARENCE DU PLAN DE RELANCE NATIONAL ET EUROPÉEN TOUJOURS INCOMPLÈTE

A l'issue de la crise sanitaire de 2020, la France et l'Union européenne ont distribué d'importantes enveloppes d'argent public au secteur privé pour favoriser la relance économique et orienter la transition écologique de l'économie. Malheureusement, l'urgence a fait passer la transparence au second plan alors que celle-ci est essentielle pour assurer un minimum de redevabilité dans l'usage de ces fonds publics.

Durant l'année 2023, Transparency France a poursuivi son plaidoyer en faveur de la transparence du plan de relance européen, en demandant la publication systématique de l'identité des bénéficiaires finaux du plan relance, organismes privés ou personnes physiques au-delà d'un certain montant, ainsi que le montant précis attribué et le projet financé. Lors de l'examen du projet de loi Industrie vert par le Parlement en juin 2023, nous avons ainsi plaidé pour la création d'un répertoire centralisé des bénéficiaires d'aides publiques, et obtenu le dépôt d'un amendement par des députés. Celui-ci a néanmoins été déclaré irrecevable.

Un autre levier de plaidoyer a été exploité durant cette même année. L'Union européenne a en effet adopté en 2023 un règlement obligeant les Etats membres à publier la liste de leurs 100 plus grands bénéficiaires du plan de relance dans un format « open data ». Or, dans un rapport publié en septembre 2023 et consacré à l'usage du plan de relance européen, la Commission européenne a indiqué que seuls 3 Etats membres ne s'étaient toujours pas conformé à cette obligation de transparence. Transparency France a relayé cette obligation auprès de l'exécutif français, et la France a finalement publié en novembre le jeu de données de ses 100 premiers bénéficiaires du plan de relance européen. Cette publication s'est néanmoins révélée très décevante puisque ce jeu de données contenait majoritairement le nom des opérateurs publics en charge de redistribuer l'argent public aux bénéficiaires privés finaux, et non l'identité des bénéficiaires finaux.



07

INFORMER, SENSIBILISER ET
ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE
DE LA SOCIÉTÉ POUR FAIRE
PROGRESSER LA CULTURE
DE LA TRANSPARENCE

Journées de la Transparence des 7 et 9 décembre 2023 : deux jours de formation et d'information des professionnels et du grand public.

Parce que nous sommes convaincus que la lutte contre la corruption nécessite l'implication de tous les acteurs, publics comme privés, nous accompagnons toute l'année les entreprises et les collectivités qui veulent faire plus que se contenter de respecter leurs obligations légales. Notre [Forum des collectivités Engagées \(FCE\)](#) et notre [Forum des Entreprises Engagées \(FEE\)](#) sont des espaces d'échange d'expertises et d'expérience entre acteurs mobilisés à nos côtés pour faire progresser la culture de la probité et de la transparence pour qu'elle s'impose comme une évidence. Pour prolonger cet engagement commun, nous avons organisé le 7 décembre 2023 à l'Hôtel de ville de Paris une Journée de la Transparence réservée aux élus, entreprises, professionnels du chiffre et du droit mobilisés contre la corruption.

7 DÉCEMBRE 2023, UNE JOURNÉE DE LA TRANSPARENCE RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS MOBILISÉS CONTRE LA CORRUPTION

Evolution de la lutte contre la corruption, devoir de vigilance des entreprises, Jeux Olympiques 2024, transparence, redevabilité et développement... Les thèmes abordés lors de cette journée professionnelle répondaient aux grands enjeux auxquels acteurs publics et privés sont confrontés en matière de transparence et de probité.

9 DÉCEMBRE 2023, UNE JOURNÉE DE LA TRANSPARENCE GRAND PUBLIC POUR INFORMER ET MOBILISER LES CITOYENS CONTRE LA CORRUPTION

A l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, Transparency France a organisé le 9 décembre 2023 à Paris une journée de la Transparence pour sensibiliser les citoyens sur l'impact de la corruption sur notre quotidien et la nécessité de se mobiliser pour l'éradiquer.

Cet événement qui s'est tenu à la mairie du X^e arrondissement de Paris s'est articulé autour de trois débats consacrés à la transparence du lobbying, la protection des lanceurs d'alerte et la lutte contre les paradis fiscaux et le blanchiment... Trois domaines d'action de notre association, trois exemples concrets qui illustrent l'importance et les insuffisances des lois de prévention, détection et sanction de la corruption. Chacun de ces débats a été l'occasion de faire dialoguer élus, lanceurs d'alerte, journalistes, hauts fonctionnaires, administrateurs de Transparency France avec le public. Parce que les "affaires" sont notre affaire à tous !

La centaine de participants à l'événement ont aussi eu l'occasion de rencontrer des auteurs présents pour dédicacer leurs ouvrages (essais, romans ou bandes-dessinées) consacrés à la corruption. C'était notamment le cas d'Antoine Deltour, co auteur de Fronde

fiscale, la bande dessinée relatant son parcours de lanceur d'alerte dans le scandale financier des Luxleaks, de la journaliste Aurore Gorius, autrice de la bande dessinée A l'Oreille des Politiques consacré au lobbying et à l'influence ou encore Nicolas Legendre, journaliste et auteur de Silence dans les Champs qui s'est vu remettre le Prix Transparence et de l'Ethique publique 2023 à la fin de cette journée.

Deuxième édition du Prix Transparence et de l'Ethique publique

Contribuer au progrès de la transparence et de la déontologie, lutter contre la corruption, voici les objectifs que se sont fixés respectivement le think tank l'Observatoire de l'Ethique Publique



(OEP) et l'ONG Transparency France. Bien des outils sont à la disposition de ces deux organisations pour convaincre les décideurs publics de l'urgence à satisfaire ces objectifs. En revanche, quand il s'agit de s'adresser aux citoyens, la chose devient finalement beaucoup plus difficile, tant le sujet peut paraître abstrait, voire éloigné des considérations quotidiennes.

C'est à cette difficulté que l'OEP et Transparency France ont souhaité répondre en créant en 2022 le Prix Transparence et Ethique publique récompensant l'ouvrage qui saura le mieux attirer l'attention du grand public aux conséquences de la corruption et le sensibiliser à la nécessité de renforcer la transparence de la vie publique.

Après une première édition réussie qui a vu récompensés deux ouvrages Les Infiltrés, de Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre Caret, ainsi que L'Ennemi intérieur, de Nicolas Forissier avec Raphaël Ruffier-Fossoul, le jury, présidé par Caroline Michel-Aguirre a sélectionné cinq ouvrages finalistes parmi la quinzaine de candidatures reçues.

Par leur format (une bande dessinée, deux essais, une enquête, une analyse) et leur sujets (santé, environnement, paradis fiscaux, lobbying.), les ouvrages sélectionnés illustrent la diversité des problématiques de transparence et de l'éthique de la vie publique, mais aussi la variété des manières la partager ces enjeux avec le grand public.

Après délibération du jury, le Prix Transparence et Ethique publique 2023 a été décerné à Nicolas Legendre, journaliste et auteur de Silence dans les Champs, un livre enquête consacré au système agroindustriel breton. L'auteur y décrit un enchevêtrement inextricable d'intérêts économiques, politiques et financiers, du local au national, en faveur d'un modèle agricole qui s'est imposé comme la seule éventualité possible malgré l'évidence de ses limites et sa dépendance à l'argent public.

PRIX TRANSPARENCE ET ÉTHIQUE PUBLIQUE 2023 la sélection



Transparency France : Votre livre est consacré au système agroindustriel basé sur le productivisme qui s'est imposé en Bretagne. Pouvez-vous nous présenter ce système à la fois économique et institutionnel et nous rappeler quand il apparaît ?

Nicolas Legendre : L'agriculture industrielle est née en France autour de 1950 et s'est construite autour de l'idée que la transformation de l'agriculture, de la société, de nos modes de vie, de consommation nécessitait moins de paysans, moins de main d'œuvre et plus de mécanisation, de robotisation et d'intrants. Cette idée de maximisation, s'appelle le productivisme. Il ne prend pas en compte ses propres conséquences humaines, tous ce que les économistes appellent des externalités négatives.

Ce système qui n'a pas été l'unique pilier du développement économique de la Bretagne a fonctionné durant ses vingt premières années, à partir du début des années 60, de la création des premières coopératives et de la structuration des filières. Il a permis à des paysans de sortir de la misère, de l'asservissement total au travail et a même permis à ceux pleinement engagés dans le productivisme de s'enrichir. C'est au début des années 70 que cela déraile, avec la première crise pétrolière et la fin de l'énergie et des produits chimiques à bas prix, deux facteurs clefs du système productiviste. Les premières préoccupations environnementales commencent à apparaître à cette époque, également. Le principe des économies d'échelles, qui vient de l'industrie, ne peut être appliqué de la même manière à l'agriculture. Avec les difficultés, nombre d'exploitants, qui s'engagent pourtant pleinement dans le modèle, n'y arrivent plus.

Entretien

Quand vient le temps des difficultés, la justice semble absente... et ça n'est jamais très bon signe. Comment expliquer cette absence ?

Le problème de ce système, c'est qu'il n'y a pas eu d'enquête, ni de justice. Dans les années 70 – 80, un paysan qui conteste publiquement le modèle dominant de la coopérative, dans certains cas, il en prend plein la gueule. Il n'a plus d'accès au foncier, il s'expose aux intimidations, et même, parfois, au sabotage. Quand on est confronté à de telles pratiques, les options sont peu nombreuses : on subit et on se range ou on continue à en parler librement et on continue à en prendre plein la gueule. Les campagnes bretonnes sont un monde de taiseux, de moins en moins peuplé, avec des agriculteurs de plus en plus éloignés et isolés du fait productivisme.

Le système est local, mais l'Etat est une partie prenante qui pèse de tout son poids. L'agriculture industrielle est devenue un enjeu stratégique extrêmement fort pour la France. Une sorte de raison d'Etat s'impose. A mon sens, la justice n'a pas été très incitée à s'intéresser à tout cela. Certains témoignages que j'ai pu recueillir et recouper mettaient en évidence des dévoiements de procédures d'attribution de terres ou des agrandissements illégaux d'élevages qui n'ont jamais été sanctionnés.

Aujourd'hui, où en est ce système avec l'apparition des modèles alternatifs et la force des préoccupations environnementales ?

A la fin des années 90, les conséquences environnementales de ce modèle – qui sont colossales – sont beaucoup trop évidentes pour être cachées sous le tapis. Donc les choses changent et le système bouge. Il commence à prendre en compte la question des externalités négatives, les conséquences environnementales déléteres de ces pratiques agricoles qui n'ont rien de durables. Avec la succession de scandales sanitaires, on pensait que le modèle dominant, fragilisé, pouvait déboucher sur autre chose. La contre-attaque de l'agro-industrie pour sa propre survie a été très vive, avec le soutien des autorités.

Aujourd'hui, le linéaire bocager continue de diminuer, au mieux de stagner. Le recours massif aux pesticides perdure. Les quantités d'azote de synthèse vendues à l'échelle nationale sont en constante augmentation, tout comme le taux d'endettement des exploitations ou l'âge moyen des paysans. Aujourd'hui, un paysan en France à en moyenne cinquante ans. C'est complètement sidérant : c'est à la fois l'une des professions les plus indispensables à la collectivité et les plus vieillissantes. La fuite en avant continue, sous couvert de transition. On continue l'agrandissement des fermes, on accentue le recours à des machines toujours plus sophistiquées et coûteuses, tout en affirmant sans arrêt qu'on évolue, qu'on change. La mystification initiale sur laquelle reposait la promesse productiviste perdure à travers cette communication mensongère.

Le système que vous décrivez semble imperméable aux évolutions de la société qui va notamment vers une prise en compte accrue des conflits d'intérêts et la montée de l'exigence déontologique ?

Complètement. Le conflit d'intérêts est présent à tous les étages dans le monde agricole et agroindustriel, où l'on peut être à la fois le paysan, administrateur de coopérative, administrateur de banque, responsable syndical, dans certains cas encarté, impliqué en politique et élu local. Tout ça en gardant un œil sur ce qui se passe à la SAFER pour suivre l'attribution du foncier, le nerf de la guerre.

Que faire quand des notables bretons sont à la fois paysans, élu locaux, administrateurs d'institutions agricoles, et qu'ils peuvent peser sur l'attribution du foncier au niveau local, sur les choix stratégiques de la coopérative. Comment distingue-t-on les différents intérêts qu'ils défendent quand ils prennent une décision ?

C'est d'autant plus problématique que ce système ne peut fonctionner sans argent public.

Depuis le départ, l'agro-industrie est largement subventionnée, à la fois au niveau des paysans à travers la PAC mais aussi au niveau des filières industrielles à travers des aides comme les crédits

d'impôts octroyées à des grands groupes pour s'installer dans des zones industrielles. Ces filières ont aussi été longtemps subventionnées à travers l'aide à l'export accordées par l'Union européenne.

Que l'agriculture soit très subventionnée n'est pas une spécificité française. La plupart des agriculteurs du monde occidental sont très largement subventionnés. L'agriculture américaine est deux fois plus subventionnée par habitant que l'agriculture européenne. Ce n'est pas non plus un problème en soi. Ce qui est problématique, c'est que ces subventions vont surtout à une certaine agriculture dont on nie ou minimise les implications environnementales, économiques et sociales.

Pensez-vous que la prise de conscience du grand public de l'emprise de ce système, notamment grâce à votre livre-enquête peut changer les choses ?

Ce phénomène est de plus en plus documenté, de mieux en mieux connu, non pas seulement par les experts, mais par les citoyens, et pourtant le politique semble incapable de se saisir d'un problème trop compliqué, avec trop d'intérêts publics et d'intérêts privés imbriqués, impliquant trop d'acteurs, notamment agricoles qui sont très mobilisés, parfois de manière radicale. Si deux films ou deux livres ne peuvent pas tout changer, il faut continuer à multiplier les enquêtes, les recherches, les travaux pour contester le récit unique selon lequel c'est l'agro-industrie qui a tiré la Bretagne de la misère et qu'elle constitue son seul avenir possible.



Accompagner les citoyens témoins ou victimes de la corruption : notre Centre d'Accompagnement Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC)

Parce que la lutte contre la corruption n'est pas réservée aux experts, Transparency France propose un accompagnement juridique aux citoyens victimes ou témoins de faits de corruption qui souhaitent signaler des faits intervenus dans leur vie professionnelle ou personnelle. C'est le Centre d'Accompagnement Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) grâce auquel notre équipe de juristes analyse les signalements et propose à chacun un accompagnement personnalisé. Zoé Pagès, élève avocate et animatrice du CAJAC nous présente cet outil d'accompagnement des citoyens décidés à agir contre la corruption.



Bonjour, Zoé, pouvez-vous vous présenter et nous parler du parcours qui vous a conduit jusqu'à Transparency France ?

Je suis actuellement élève avocate à l'Ecole des Avocats du Grand Ouest. Après une licence de droit et de science politique, j'ai choisi de m'orienter vers les libertés publiques et les droits de l'Homme. J'ai exercé trois ans comme juriste en droit des étrangers, droit d'asile notamment auprès des mineurs non accompagnés étrangers. J'ai rejoint une association de lutte anti-corruption, Anticor, pour être bénévole au sein de groupes locaux.

Pour mon stage en tant qu'élève avocate, je me suis tournée vers Transparency International France où j'ai rejoint le Centre d'Assistance Juridique et Citoyenne qui reçoit les signalements pour de potentiels faits de corruption et d'atteinte à la probité des acteurs publics.

A mon sens, la lutte anti-corruption joue un rôle essentiel dans la préservation de démocratie et dans la prévention de l'arbitraire. De cette manière, j'espère participer à ce que les citoyens retrouvent confiance dans nos institutions et ceux qui les représentent.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste le CAJAC ? Quelle est son utilité pour les citoyens ?

Concrètement, le CAJAC est une plateforme sécurisée en ligne où les citoyens peuvent déposer leur signalement concernant des faits susceptibles de constituer des

“Parmi les signalements que nous recevons, 25% concernent des conflits d'intérêt”

atteintes la probité. Il peut s'agir de corruption, de favoritisme dans l'attribution d'un marché public, de prise illégale d'intérêts, de trafic d'influence... Les CAJAC existent dans la plupart des pays où Transparency International dispose d'une section. Ils y jouent un rôle grandement déterminé par le niveau d'indépendance du système judiciaire local ou les libertés associatives.

Cette plateforme dispose également d'une messagerie sécurisée permettant d'échanger avec le signalant, de le conseiller et de lui proposer un accompagnement juridique le cas échéant. Elle permet également au signalant de nous transmettre toutes les pièces nécessaires à l'examen de son signalement.

En collaboration avec le signalant, nous pouvons être amenés à rédiger des signalements au Procureur de la République mais aussi des saisines de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP), de la Cour des Comptes ou de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA).

Bien que nous n'ayons pas de pouvoir d'enquête, nous pouvons orienter le signalant et l'accompagner selon ses demandes. Nous essayons de faire preuve de pédagogie car le signalant n'est pas forcément familier avec le droit. Par exemple, notre accompagnement peut consister à l'aider à qualifier juridiquement les faits. C'est une étape importante car sur l'ensemble des signalements que nous recevons, seulement 47% ont finalement un lien avec la corruption.

A titre d'illustration, parmi les signalements que nous recevons et qui ont un lien avec des atteintes à la probité, 25% concernent des conflits d'intérêts, 15% concernent la mauvaise utilisation de l'argent public et 18% concernent le délit de favoritisme dans l'attribution d'un marché public.

Transparency international France est agréée par le ministère de la justice à pour se constituer partie civile dans les affaires de corruption. A quoi sert cet agrément et comment Transparency France l'utilise-t-il ?

La plainte avec constitution de partie civile permet à la victime de passer outre un classement sans

suite ou une absence de réponse du parquet. Finalement, cet agrément nous donne en quelque sorte le statut de victime c'est-à-dire, la qualité pour agir en justice.

La constitution de partie civile nous permet ainsi de saisir directement le juge d'instruction. Ce dernier devra alors ouvrir une information judiciaire. Dans ce cadre, il pourra notamment décider d'ouvrir une enquête ou de procéder à des perquisitions.

Notre agrément est encadré par l'article 2-23 du code de procédure pénale qui énumère les infractions en lien avec la probité et pour lesquelles nous sommes recevables à nous constituer partie civile.

Si l'action principale de Transparency France est de renforcer les lois pour mieux prévenir, détecter et sanctionner la corruption, nous avons eu l'occasion de nous constituer partie civile dans des affaires de corruption emblématiques telle que « l'affaire Guérini ». Cette procédure judiciaire qui a duré près de 15 ans s'est achevée avec la condamnation définitive de Jean-Noël Guérini, ancien président du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, à trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis, 30.000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité pour le trucage de marchés publics. Dans cette affaire où la décision publique a été dévoyée de manière systématique pour servir non plus l'intérêt général mais l'intérêt privé d'Alexandre Guérini, frère de Jean-Noël Guérini, a été lui aussi condamné aux côtés de huit autres prévenus.



08

ACCOMPAGNER LES
COLLECTIVITÉS VERS
TOUJOURS PLUS DE
TRANSPARENCE ET
D'INTÉGRITÉ

Le Forum des collectivités engagées (FCE) poursuit sa croissance

Créé en 2019, le Forum des collectivités engagées de Transparency International France a poursuivi sa croissance en 2023 avec 2 nouvelles adhésions : la métropole du Grand Nancy et le Conseil départemental de la Haute-Garonne. Cela porte le nombre de collectivités territoriales membres de Transparency International France à un total de 17.

Ce Forum a notamment pour objectif d'accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre des nombreux textes législatifs apparus depuis 2013 pour prévenir la corruption. Il vise également à encourager la mise en œuvre de bonnes pratiques recommandées par Transparency International France, et que nous avons pu défendre auprès des candidats aux élections locales de 2020 et 2021.



Ce double objectif est visible dans l'objet des 5 réunions du Forum organisées durant l'année 2023, qui portaient sur les thèmes suivants :

- Février 2023 : le décret relatif au référent déontologique des élus locaux, avec l'intervention de l'Association des maires de France.
- Avril 2023 : le suivi de la réalisation des engagements pris par des candidats auprès de Transparency International France lors des élections locales de 2020 et 2021.
- Juin 2023 : l'encadrement des mobilités professionnelles public/privé des agents et élus des collectivités territoriales, avec l'intervention de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.
- Septembre 2023 : l'encadrement du sponsoring et du mécénat des collectivités territoriales par des entreprises, avec l'intervention du responsable de la conformité du groupe Orange.
- Novembre 2023 : la présentation du bilan de mi-mandat des engagements des élus auprès de Transparency France.

Suivi des engagements recueillis lors des campagnes territoriales de 2020 et 2021

Plan de prévention de la corruption, transparence du lobbying, encadrement des frais de représentation, registre public des déports, publication des indemnités des élus et accès aux documents administratifs en open data.... A l'occasion des [élections municipales de 2020](#), et [régionales de 2021](#), Transparency France avait proposé aux candidats [6 propositions](#) d'engagements pour faire progresser l'éthique et la transparence au niveau local (prévention de la corruption et des conflits d'intérêts, transparence du lobbying, des frais de représentation et des rémunérations, open data...). Sur les 190 listes candidates qui se sont engagées, 27 ont été élues. Ont-ils tenu leurs engagements ? A mi-mandat, un premier bilan s'impose : avec 41% d'engagements réalisés, 27% d'engagements en cours de réalisation et 33% d'engagements non réalisés, Transparency France dresse un bilan positif de sa campagne de recueil d'engagements. Les élus territoriaux engagés font majoritairement progresser l'intégrité et la transparence de la vie publique locale.

A l'issue de nos campagnes de recueil d'engagements, 27 candidates et candidats engagés à réaliser au moins une des six propositions défendues par Transparency France avaient été élus. Durant l'année 2023, nous avons dressé le bilan de la réalisation de ces engagements dont nous avons publié le résultat détaillé. Cette vérification a été menée, d'une part, par des recherches en ligne pour vérifier si les documents/jeux de données dont nous demandions la publication étaient accessibles, et d'autre part, par l'envoi de demandes d'accès à documents administratifs pour les documents qui n'étaient pas accessibles en ligne. Les collectivités ont ensuite été destinataires d'un premier bilan intermédiaire, et leurs réponses nous ont permis d'ajuster nos évaluations.

Cet exercice a été riche d'enseignements pour Transparency France, et il nous a parfois permis de revoir nos recommandations à partir des difficultés pratiques qui ont pu être soulevées par des fonctionnaires territoriaux, ou à partir de solutions alternatives qui ont pu être déployées. Nous espérons que ce bilan sera également riche d'enseignements

pour toutes les collectivités territoriales qui souhaiteraient progresser vers plus d'éthique et de transparence, qu'elles se soient engagées lors des élections locales ou non. Nous nous sommes en effet efforcés autant que possible de fournir des liens vers des réalisations que nous considérons comme exemplaires et qui constituent des illustrations concrètes de nos recommandations.

Ce bilan est un point d'étape de mi-mandat, et il sera toujours possible pour les collectivités territoriales de compléter leurs réalisations jusqu'aux prochaines élections locales. Nous tiendrons compte de ces évolutions pour mettre à jour nos évaluations. Ensemble, continuons à faire progresser la culture de la transparence et de l'éthique dans les territoires.

A mi mandat, les élus locaux engagés font majoritairement progresser l'intégrité et la transparence.



Les travaux de notre Forum des entreprises engagées (FEE)

Encourager le plus grand nombre d'acteurs du secteur économique à améliorer ses pratiques, solliciter l'adhésion à nos valeurs, travailler en co-construction pour faire progresser le combat de l'intégrité, sensibiliser au plus haut niveau leurs instances dirigeantes, sont au cœur de la mission d'accompagnement de Transparency France.

Les entreprises membres du Forum des entreprises engagées ont ainsi pu se réunir tout au long de l'année pour partager l'expérience des entreprises de la FINTECH en matière de lobbying responsable, pour engager le dialogue autour des enjeux de corruption dans un contexte international marqué par les sanctions ; avec l'ONG WWW, nous avons pu prendre la mesure des engagements relatifs à la durabilité au cœur desquels la transparence et la lutte contre la corruption sont un marqueur essentiel. Enfin, l'engagement du secteur privé ne saurait faire l'économie d'une réflexion autour de la sincérité des entreprises et de l'impulsion des sujets d'intégrité au plus haut niveau des organisations.

En 2023, le Forum des entreprises engagées a accueilli un nouveau membre : la Banque postale.

LANCEMENT DU FORUM DES ENTREPRISES ENGAGÉES EUROPÉEN : DIALOGUER SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AVEC LES FORUMS DES ENTREPRISES DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL

Cette année, Transparency a inauguré les séances au sein de ces Forums européens : fort de son expérience internationale, le Forum des entreprises engagées existe dans plusieurs pays, et particulièrement en Europe. Afin de renforcer le dialogue autour des enjeux partagés par le secteur privé et en lien avec la dynamique législative européenne, Transparency International a pris l'initiative de permettre aux forums d'interagir et de rassembler les membres de ses différents forums autour d'un forum européen.

Avec les sections espagnoles et suédoises du Forum des entreprises engagées, nous avons pu mettre à l'agenda les questions de la performance extra-financière des entreprises et l'évolution du lobbying en Europe.

En 2024, Transparency International France abritera le forum européen consacré à la gouvernance des sujets de conformité.

DIALOGUE AVEC LES ENTREPRISES : PARTAGER LES EXPERTISES, CONSTRUIRE LA GOUVERNANCE DE DEMAIN

Au long cours, Transparency International France veille à entretenir avec ses membres un dialogue régulier qui permet d'accroître l'expertise, de renforcer l'analyse et l'évaluation de la maîtrise de la corruption, de la gouvernance des sujets au plus haut niveau de l'organisation, de mesurer l'engagement, avec une attention particulière portée à la protection des lanceurs d'alerte

TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE PRÉSENT ET INTERVENANT DANS LES ÉVÉNEMENTS DÉDIÉS AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES : ASSURER LA PROMOTION DE L'ENGAGEMENT

Ce sont plus de 10 interventions réalisées en lien avec le secteur privé auprès de différents organismes ou institutions (FIR, ALTARES, ERA, OCDE/CCI, GLOBAL COMPACT, ADP, CIAT notamment)

Ainsi, Transparency France a notamment pu participer aux 30 ans du Global Compact, à la sensibilisation des membres des auditeurs et des inspecteurs territoriaux (CIAT), au Forum de l'OCDE pour évoquer la nécessaire culture de l'intégrité au sein des entreprises, la place du lanceur d'alerte dans la détection de la corruption, l'engagement et la sincérité du top management pour une politique efficace d'intégrité et de transparence.

PARTENARIAT ET SENSIBILISATION : ACCOMPAGNER LES ORGANISATIONS POUR UN MEILLEUR ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Transparency International France poursuit ses partenariats avec RSF et la CFDT et sensibilise les organisations qui ont à cœur de développer une culture de l'intégrité pour les personnes particulièrement exposées.

L'ENTREPRISE COMME SUJET D'OBSERVATION : L'ENTREPRISE AU CŒUR DES TRAVAUX DE TRANSPARENCY INTERNATIONAL FRANCE

Transparency International France développe avec de multiples partenaires, ONG ou organisations professionnelles, des travaux permettant aux entreprises de bénéficier des recommandations de Transparency International France.

Ainsi, Transparency International France s'engage avec le FIR (Forum pour l'investissement responsable) autour d'un projet commun visant à permettre aux investisseurs de jouer un rôle « de levier » dans la mise en œuvre de la lutte contre la corruption au sein des organisations. A travers des fiches pratiques à destination

des investisseurs sur le lobbying, l'alerte, la gouvernance de la lutte contre la corruption, ces travaux permettront aux investisseurs de jouer un rôle « de levier » dans la mise en œuvre de la lutte contre la corruption au sein des organisations.

Ces travaux seront soumis courant 2024 aux entreprises membres du FEE choisies par le Comité de pilotage pour y valoriser leurs bonnes pratiques et recueillir leurs observations avant d'être publiés en français et en anglais par les deux organisations.

Transparency International France entend sensibiliser la gouvernance des start up et a entamé en ce sens une démarche de travaux communs avec BPI France.

Afin de sensibiliser les PME, Transparency France réalise un webinaire avec l'association des directeurs financiers et contrôleurs de gestion pour présenter les activités de Transparency France et évoquer particulièrement les conflits d'intérêts.

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU CŒUR DES ENJEUX DE DURABILITÉ

Transparency International France souligne régulièrement, notamment dans le cadre de ses travaux avec le secteur privé, l'importance de la lutte contre la corruption dans les enjeux relatifs climat, aux droits humains, à la durabilité.

Aussi, Transparency international a participé aux travaux du Haut conseil au commissariat aux comptes (H3C) dans le cadre des travaux sur la transposition de la CSRD en matière de durabilité.

L'objectif de cette directive est d'encourager le développement durable des entreprises et d'identifier celles qui "sont disciplinées" en la matière. Les informations récoltées permettront de mieux évaluer l'impact de l'entreprise et de son activité sur l'environnement. Cette

directive, transposée en 2024 prend la suite de la directive sur la publication d'informations non financières de 2014 et vise à harmoniser le reporting extra-financier des entreprises européennes.

Afin que la gouvernance de l'entreprise puisse pleinement s'engager à contribuer à ces enjeux, la gouvernance des organisations est invitée à pleinement intégrer l'intégrité de sa gouvernance autour des questions de lobbying, d'alerte, de conflit d'intérêt, de divulgation de faits de corruption.

C'est donc naturellement que Transparency International France a fait valoir sa position concernant les règles qui doivent présider à l'audit des entreprises en matière de lutte contre la corruption afin que ce rapport de durabilité puisse véritablement engager la gouvernance au plus haut niveau.

ANNEXE FINANCIÈRE

Appréciation générale

L'environnement économique a été marqué par la baisse de l'inflation, le maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé et par un ralentissement de la croissance. Dans notre domaine, l'élément marquant a été le retrait de l'agrément d'Anticor, ce qui ramène à seulement deux (Sherpa et Transparency France) le nombre d'associations pouvant se porter partie civile dans les affaires de corruption. Dans ce contexte compliqué, et grâce au travail de l'équipe permanente, Transparency France a pu cependant progresser dans de nombreux domaines tout en dégagant un résultat financier positif, permettant ainsi à votre association d'avoir les moyens d'agir avec force dans la lutte contre la corruption tout en garantissant sa totale indépendance.

En 2023, comme pour les années précédentes, nous avons maintenu un équilibre entre nos différences sources de revenus pour éviter tout risque de dépendance : aucune grande catégorie de revenus ne dépasse le tiers de nos ressources et aucun contributeur ne dépasse 5% de nos recettes, sauf pour une fondation qui contribue, cette année, à 7% de nos revenus. Les subventions publiques, hors subventions de l'Union Européenne, représentent moins de 2% de nos ressources.

Globalement, nos ressources ont augmenté de 5.5% en 2023. Le total des 3 grandes catégories de revenus (les forums, les dons et les subventions) ont augmenté en valeur absolue (+15 000 euros) ce qui confirme notre stratégie de ressources qui nous permet de mener nos combats contre la corruption.

Nos dépenses ont sensiblement augmenté en 2023 (+ 81 000 euros), principalement parce qu'en 2022 nous étions en sous-effectif une bonne partie de l'année et que les recrutements ne sont intervenus qu'en fin 2022, début 2023. C'est pourquoi les charges salariales ont augmenté de 71 000 euros en 2023 comparé à 2022. Les autres dépenses opérationnelles ont augmenté de 8 300 euros.

Le solde de l'année 2023 est positif de 17 670 euros, sensiblement en baisse par rapport à 2022 qui avait été une année exceptionnelle du fait de notre situation de sous-effectif.

Détail des recettes 2023

Voici le tableau détaillé des recettes 2023 comparées à 2022

	2022	2023	Ecart
Cotisations personnes morales	209 500	215 500	6 000
Cotisations personnes physiques	20 655	14 407	- 6 248
Dons (personnes physiques et morales)	155 700	149 088	- 6 612
Cotisations Collectivités	71 000	79 500	8 500
Subventions/Fondations	139 094	152 768	13 674
Formations/Interventions	29 505	30 200	695
Divers (TI-S, Partenariat...)	14 419	11 445	- 2 974
Produits financiers	6 932	20 679	13 747
Ajustements	- 8 400	- 300	8 100
TOTAL	638 405	673 287	34 882 (+5.5%)

Le détail des recettes montre la progression des revenus en provenance des forums (Collectivités et Entreprises) ainsi que des fondation/subventions qui nous font confiance. En revanche nous faisons face à une baisse sensible du montant des cotisations et, dans une moindre mesure, des dons. Le Conseil d'administration a approuvé un renforcement de notre stratégie dans ce domaine pour revenir à des niveaux plus compatibles avec le rayonnement et les actions de Transparency France. Les produits financiers ont sensiblement augmenté (et continueront à croître en 2024) grâce à la remontée des taux d'intérêts.

Ils nous ont apporté leur soutien en 2023

Plus de 15.000€ :

Open Society Fundations (15.400€), Orange (15.000€), Pernod Ricard (15.000€).

De 5.000 à 15.000€ :

ADP, Advant Altana, Artelia, BPI, Coca Cola, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Département du Morbihan, Département Seine Saint Denis, EDF, Engie, Essilor, Française des jeux, Grand Nancy, Métropole de Bordeaux, Métropole de Lyon, l'Oréal, La Poste, Proétic, RATP, Renault, Région Nouvelle-Aquitaine, RSF, Saint-Gobain, Société Générale, Suez, Ville de Nantes, Ville de Paris, Ville de Toulouse.

Moins de 5.000€ :

CFDT, Commission européenne, Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, Espelia, Eurocompliance, Global Compact Réseau France, Ifaci, Labrador ethic et compliance, Seine saint Denis, Toit et Joie, Ville de Bobigny, Ville de Cannes, Ville de Grenoble, Ville de Lille, Ville de Rennes, Ville de Sceaux.

Détails des dépenses 2023

Voici le tableau détaillé des dépenses 2023 comparées à 2022

	2022	2023	Ecart
Charges de personnel	438 939	511 903	72 964 (+16.6%)
Prestations/communications/publications	15 725	34 410	18 685
Honoraires contentieux	25 236	19 245	- 5 991
Autres honoraires (CAC, Expert comptable, divers)	10 500	11 630	1 130
Loyer, location de salles, petits travaux	55 670	41 073	- 14 597
Administration/télécom/banque/fournitures	12 506	11 534	- 972
Déplacements/représentation	7 173	13 709	6 536
Dépenses numériques	6 193	6 833	640
Divers	2 402	5 281	2 879
TOTAL	574 344	655 618	81 274 (+14.2%)

La hausse des dépenses en 2023 est essentiellement due au rééquilibrage des membres de l'équipe permanente. En effet, en 2022, il nous avait manqué 2 membres de l'équipe pendant plusieurs mois, ce qui avait amené une baisse des charges de personnel en 2022 comparé à 2021. Nous avons pu attirer des personnes de talent fin 2022 ce qui a amené cette augmentation des dépenses de personnel. Nous avons approuvé l'installation d'un nouveau système de CRM qui sera mis en place en 2024, mais dont certaines dépenses apparaissent déjà en 2023. Nous avons organisé en décembre 2023 les journées de la Transparence et la mairie de Paris nous a prêté ses salles gracieusement, ce qui a réduit sensiblement nos dépenses de location de salles. Enfin, nos dépenses de contentieux sont en baisse, certains de nos signalements étant toujours en phase d'instruction.

Le solde

Transparency France a dégagé un résultat positif de 17 670 euros, en baisse sensible comparé à 2022 (64 061 euros) qui avait été une année très particulière car nous étions en sous-effectif. Le résultat de 2023 porte les réserves de liquidité à un peu plus de 6 mois de dépenses, correspondant au niveau que nous considérons comme nécessaire pour assurer l'indépendance de Transparency France. Avec ce niveau de liquidités, nous pouvons faire face à des défections soudaines de nos soutiens sans remettre en cause nos combats contre la corruption.

Le bilan

Il n'y a pas de changement significatif dans le bilan de Transparency France d'une année sur l'autre.

Perspectives 2024

L'année 2024 se présente bien. Transparency France a été sélectionné par plusieurs fondations pour mener des analyses et proposer des recommandations d'action dans ses domaines de prédilection. Ces revenus supplémentaires nécessitent des ressources humaines qui sont en cours de recrutement. Transparency France est bien armée pour accentuer le combat contre la corruption.



14 passage Dubail - 75 010 Paris

Tél : +33 (0)1 84 16 95 65

Email : contact@transparency-france.org

Web : www.transparency-france.org

Facebook : [TransparencyInternationalFrance](https://www.facebook.com/TransparencyInternationalFrance)

Twitter : [ti_france](https://twitter.com/ti_france)